

ÉCOQUARTIER DE LA FUYE : 96 LOGEMENTS VONT ÊTRE CRÉÉS



L'urbanisation de Changé passe par le chemin de la Fuye : 80 ha seront urbanisés dans les 30 ans qui viennent.

La première tranche de l'écoquartier de la Fuye est en cours de viabilisation, sur 5,7 ha.

Mercredi, 200 personnes ont assisté à une réunion publique présentant le projet.

96 logements

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) imposant une densification de 20 habitations à l'ha, ce sont 96 logements qui verront le jour.

Trois îlots de dix logements locatifs construits par Méduane habitat, et 66 parcelles de 300 à 929 m² en accession à la propriété. Le prix du terrain est de 109 € le m².

Parmi ces constructions, le cabinet Paillard proposera des maisons jumelées clés en mains, et La Maison Abordable permettra à des primo-accédants de construire.

Sept maisons à prix abordable

Christophe Pacé, de la Maison abordable, est venu parler des sept maisons qui seront construites au centre du lotissement.

« L'objectif est de permettre à de jeunes ménages d'accéder à la propriété, d'avoir une cohérence architecturale pour aboutir à un ensemble de qualité préservant l'originalité et la personnalité de chaque acquéreur. Le but étant aussi d'avoir un éco-village convivial au coeur du quartier. »

Des maisons de type T4 et T5, avec chambres à l'étage ou de plain-pied et des garages séparés seront construites.

Pour un T5 de 95 m² avec une chambre au rez-de-chaussée et un garage de 17 m², le prix sera de 183 726 €.

Pour un T4 de 90 m² comportant un espace de vie de 40 m², trois chambres et un garage de 17 m², il en coûtera 171 750 €.

Un effort de préservation de l'environnement

« Le poids de l'environnement est très important dans cet espace de 80 ha », souligne Hermeline Sanguard, architecte au cabinet Paysages de l'Ouest.

Une ancienne voie romaine traverse ce lotissement, qui permettra de créer une trame verte. Des arbres remarquables seront conservés, ainsi qu'une mare avec des tritons.

« Une réflexion s'engage sur le fonctionnement des voiries, sur la création de placettes en coeur d'îlots », ajoute-t-elle.

Le calendrier

28 février 2016 : fin des travaux de viabilisation. Le 18 septembre, les services de la mairie demanderont aux 120 personnes inscrites si elles maintiennent leur désir d'acheter une parcelle.

La commercialisation démarrera début octobre, et le dépôt des permis de construire débutera dans la première quinzaine de mars.